

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3519-2003 - PHASE 1 (partie budget additionnel programmes AEÉ)  
BUDGET 2004 ET AJUSTEMENTS AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2003-2006  
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3519-2003  
PHASE 1 (Partie budget additionnel)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

BUDGET 2004 ET AJUSTEMENTS  
AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2003-2006  
D'HYDRO-QUÉBEC-DISTRIBUTION

---

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

---

**Rapport d'expertise sur le budget additionnel relatif aux programmes avec l'AEÉ au  
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) d'Hydro-Québec Distribution**

Jacques Fontaine

Préparé pour:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Avril 2004

---

*Pièce SÉ-AQLPA-5 - Document 1*

*Rapport d'expertise de Jacques Fontaine sur le budget additionnel relatif aux programmes avec l'AEÉ  
Préparé pour Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LE MANDAT AU PRÉSENT DOSSIER .....</b>	<b>1</b>
<b>1 - PROGRAMME DE VISITES AUPRÈS DES MÉNAGES À BUDGET MODESTE.....</b>	<b>2</b>
<b>2 - PROGRAMME D'INSPECTION ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES MODIFICATIONS AU PGEÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 PROGRAMME DE VISITES AUPRÈS DES MÉNAGES À BUDGET         MODESTE.....</b>	<b>6</b>
<b>3.2 PROGRAMME D'INSPECTION ÉNERGÉTIQUE ÉNERGUIDE.....</b>	<b>6</b>
<b>3.3 APPRÉCIATION GLOBALE ET COMMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
<b>4 - CONCLUSION.....</b>	<b>8</b>

## LE MANDAT AU PRÉSENT DOSSIER

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* de préparer un rapport d'expertise sur le budget additionnel relatif aux programmes avec l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)<sup>1</sup> dans le cadre du dossier de la Régie de l'énergie R-3519-2003 relatif au Budget 2004 et aux ajustements au *Plan global en efficacité énergétique 2003-2006* d'Hydro-Québec Distribution.

Le présent rapport s'ajoute à nos rapports déposés en première et seconde parties de la phase 1 du présent dossier relatifs au budget 2004 et au calcul des coûts évités au *Plan global en efficacité énergétique 2003-2006* d'Hydro-Québec Distribution (Pièces SÉ-AQLPA-3, Document 1 et Pièce SÉ-AQLPA-4, Document 1). Le présent rapport est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que celles-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve devant la Régie de l'énergie.

---

<sup>1</sup> HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-5, Document 1.

## 1

**PROGRAMME DE VISITES AUPRÈS DES MÉNAGES À BUDGET MODESTE**

Dans notre rapport initial au dossier R-3529-2003, nous avons noté une baisse de la participation du Distributeur au programme de visites auprès des ménages à revenus modestes ainsi que la baisse des objectifs de ce programme, laquelle se traduisait par une baisse importante des visites réalisées par l'AEÉ. Cela nous apparaissait d'autant plus préoccupant que ce programme était censé aider à atténuer l'impact des hausses tarifaires de 2004 et des années suivantes sur les clientèles à faible revenu.<sup>2</sup> Hydro-Québec a expliqué que ces baisses provenaient des difficultés budgétaires de l'Agence de l'efficacité énergétique à fournir la contribution qui était attendu d'elle l'an dernier.<sup>3</sup>

Nous constatons maintenant avec satisfaction que le budget supplémentaire d'Hydro-Québec Distribution se traduit par un accroissement net des économies d'énergie prévues (34 GWh par rapport à la prévision antérieure de 16 GWh, qui n'avait amené que 11 GWh réels).

Nous avons craint que cette augmentation de la contribution d'Hydro-Québec Distribution se traduise par une décroissance équivalente de celle de l'Agence de l'efficacité énergétique. Nous constatons que tel n'a pas été le cas et que l'Agence maintient son niveau de contribution, sans toutefois l'augmenter, ce qui aurait été préférable.<sup>4</sup>

Nous constatons avec satisfaction que le Distributeur offre de fournir gratuitement les thermostats électroniques à partir du 4<sup>e</sup>, ce qui rejoint notre proposition antérieure.<sup>5</sup> Il aurait été souhaitable qu'il fasse de même dans ses autres programmes d'efficacité énergétique relatifs à l'installation de thermostats dans les immeubles existants et neufs.

---

<sup>2</sup> Jacques FONTAINE (témoin-expert de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique), Dossier R-3519-2003, Pièce SÉ-AQLPA-3, Document 1, p 13-14, section 2.1.7.

<sup>3</sup> Gérard ROBERGE (témoin d'Hydro-Québec Distribution), Dossier R-3519-2003, n.s. vol. 2, le 17 février 2004, pp. 85-89, réponses aux questions 68 à 72 de M<sup>e</sup> Dominique Neuman, procureur de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

<sup>4</sup> HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 3, Réponse à la question SÉ-AQLPA 4-27(a).

<sup>5</sup> Jacques FONTAINE (témoin-expert de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique), Dossier R-3519-2003, Pièce SÉ-AQLPA-3, Document 1, page 13, section 2.1.6.

Nous constatons que les thermostats électroniques installés ne sont pas programmables.<sup>6</sup> La Régie a exprimé dans le passé son souhait que les thermostats électroniques offerts dans les programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution soient programmables.<sup>7</sup> Nous rappelons cependant nos réserves quant au réalisme de la prévision des gains d'efficacité supplémentaires qui résulteraient du caractère programmable de ces thermostats, vu leur caractère comportemental.<sup>8</sup>

Nous reconnaissons la sagesse d'augmenter au moins à 280\$ la contribution unitaire versée par visite par le Distributeur, en considérant que le niveau de la contribution actuelle de 250\$ n'avait pas été réévalué depuis 1999.<sup>9</sup>

Le nombre de visites par année devrait toutefois être réajusté à l'avenir, de manière à pouvoir atteindre la totalité des ménages admissibles dans un horizon raisonnable. Au rythme actuel, il faudrait 140 ans pour les rejoindre tous. Hydro-Québec Distribution a toutefois indiqué qu'elle pourrait ajuster son offre à la hausse, dépendant des succès obtenus. C'est ce que nous proposons.<sup>10</sup>

Le Distributeur devrait déposer une version révisée du tableau B-1 de sa pièce HQD-5, Document 1, suite à la correction de l'inversion de chiffres entre le nombre des ménages propriétaires TAE et le nombre des ménages locataires TAE pour l'année 2004 que nous lui avons signalée; cette inversion ayant pour effet de surestimer de quelques 200 000\$ le budget requis pour le volet 2 (l'Installation gratuite de thermostats électroniques) du programme de visites auprès de ménages à revenus modestes, et conséquemment de surestimer les économies d'énergie prévues en 2006 de l'ordre de 0,6 GWh.<sup>11</sup>

---

<sup>6</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 3, Réponse à la question SÉ-AQLPA-4-31.

<sup>7</sup> **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3473-2001, Décision D-2003-210, le 5 juin 2003, pp. 37 et 42.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3519-2003, Décision D-2004-60, le 17 mars 2004, p.21.

<sup>8</sup> **Jacques FONTAINE**, Dossier R-3473-2001, Rapport d'expertise. Déposé sous: **STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET GROUPE STOP**, Dossier R-3473-2001, Pièce SÉ-GS-3, Document 1, pages 6 et 7.

<sup>9</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 1, Réponse à la question 2.1 de la Régie.

<sup>10</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 3, Réponse à la question SÉ-AQLPA-4-35.

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 4, Réponse aux questions 3.3 à 3.5 d'Union des consommateurs.

<sup>11</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 3, Réponse à la question SÉ-AQLPA-4-41.

## 2

**PROGRAMME D'INSPECTION ÉNERGÉTIQUE**

Dans notre rapport initial au dossier R-3529-2003, nous avons noté une baisse des investissements d'Hydro-Québec Distribution au programme Énergide par rapport aux prévisions, attribuable à un retard dans le démarrage en 2003.<sup>12</sup> Comme pour le programme précédent, Hydro-Québec Distribution avait expliqué que cette baisse provenait des difficultés budgétaires de l'Agence de l'efficacité énergétique à fournir la contribution qui était attendu d'elle l'an dernier.<sup>13</sup>

Nous sommes ici très satisfaits de l'ajout d'un volet "réalisation de travaux" à ce programme. Cela se situe exactement dans le sens de nos recommandations faites au dossier R-3492-2002, à l'effet que, pour les clientèles à revenus modestes, les hausses tarifaires actuelles peuvent être en bonne partie compensées en mettant en place des mesures qui diminuent réellement la consommation énergétique.<sup>14</sup> Le programme bonifié ici proposé s'inscrit dans ce sens.

Nous constatons que la suppression du programme de rénovation énergétique dans les habitations à loyer modique<sup>15</sup> a pour effet de priver de ce programme (ou d'un programme équivalent) les locataires à loyer modique habitant dans des bâtiments de 4 à 19 logements.<sup>16</sup> Hydro-Québec Distribution devrait poursuivre ses discussions avec la SHQ ou d'autres partenaires en vue de combler ce manque dès le *Plan global d'efficacité énergétique 2005-2008* à être déposé à l'été 2005.

---

<sup>12</sup> **Jacques FONTAINE (témoin-expert de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique)**, Dossier R-3519-2003, Pièce SÉ-AQLPA-3, Document 1, page 13, section 2.1.6.

<sup>13</sup> Gérard ROBERGE (témoin d'Hydro-Québec Distribution), Dossier R-3519-2003, n.s. vol. 2, le 17 février 2004, pp. 85-89, réponses aux questions 68 à 72 de M<sup>e</sup> Dominique Neuman, procureur de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

<sup>14</sup> **Jacques FONTAINE (témoin-expert de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique)**, Dossier R-3492-2002, Phase 2, Pièce SÉ-AQLPA-4, Document 4, p. 12-13, sections 3.6 et 3.7.

<sup>15</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 1, Réponse à la question 4.1 de la Régie.

<sup>16</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 1, Réponse à la question 4.2 de la Régie.

*RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3519-2003 - PHASE 1 (partie budget additionnel programmes AEÉ)  
BUDGET 2004 ET AJUSTEMENTS AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGÉÉ) 2003-2006  
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION*

---

Là encore, nous avons craint que l'augmentation de la contribution d'Hydro-Québec Distribution et la suppression du programme de rénovation énergétique dans les habitations à loyer modique se traduisent par une décroissance nette de la contribution de l'Agence de l'efficacité énergétique. Nous constatons que tel n'a pas été le cas et que l'Agence maintient son niveau de contribution, sans toutefois l'augmenter, ce qui aurait été préférable.<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-6, Document 3, Réponse à la question SÉ-AQLPA 4-27(a).

## 3

**ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES MODIFICATIONS AU PGEÉ****3.1 PROGRAMME DE VISITES AUPRÈS DES MÉNAGES À BUDGET MODESTE**

Le programme de visites auprès des ménages à revenus modestes bonifié tel que proposé ici par Hydro-Québec Distribution est plus coûteux que dans le budget 2004 initialement proposé et adopté par la Régie. Selon les calculs fournis par le Distributeur, le test du coût total des ressources (CTR) passe de 2,4 M\$ (actualisés 2003) dans le budget 2004 initialement proposé et adopté à 1,3 M\$ (actualisés 2003).

Le programme est cependant nettement plus intéressant pour la clientèle visée; le test du participant passe de 5,4 M\$ (actualisés 2003) dans le budget 2004 initialement proposé et adopté à 10 M\$ (actualisés 2003).

Il en résulte un impact tarifaire plus élevé pour le Distributeur. Le test de neutralité tarifaire (TNT) passe de -1 M\$ (actualisés 2003) dans le budget 2004 initial à -5,6 M\$ (actualisés 2003).

**3.2 PROGRAMME D'INSPECTION ÉNERGÉTIQUE ÉNERGUIDE**

Le coût du programme Énergide bonifié ici varie peu par rapport au budget 2004 initialement proposé et adopté. Le test du coût total des ressources (CTR) passe de 3,7 M\$ (actualisés 2003) à 3,9 M\$ (actualisés 2003).

Le programme bonifié est plus intéressant pour la clientèle visée: le test du participant passe de 6,7 M\$ (actualisés 2003) dans le budget initial de 2004 à 15,2 M\$ (actualisés 2003).

Enfin, l'impact tarifaire reste favorable au Distributeur, mais à un moindre degré. Le test de neutralité tarifaire (TNT) passe de 8,2 M\$ (actualisés 2003) à 3,9 M\$ (actualisés 2003).

**3.3 APPRÉCIATION GLOBALE ET COMMENTAIRES**

Par ces bonifications, le test de neutralité tarifaire (TNT) de l'ensemble du PGEÉ passe de -21,3 M\$ (actualisés 2003) à -28,8 M\$ (actualisés 2003), ce qui représente donc un impact tarifaire supplémentaire de 7,5 M\$ (actualisés 2003).



Cet accroissement de l'impact tarifaire reste malgré tout très acceptable, si l'on tient compte à la fois des objectifs environnementaux poursuivis par ces programmes d'efficacité énergétique et du rôle important qu'ils remplissent pour aider à compenser l'impact des hausses tarifaires actuelles sur les clientèles à faibles revenus. Au dossier R-3492-2003, nous avons fortement insisté sur la nécessité de lier les augmentations de tarifs à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique permettant de réduire la facture énergétique, surtout pour les consommations captives.<sup>18</sup>

Nous reprenons à ce sujet les propos déjà exprimés par la Régie de l'énergie:

*La Régie réitère sa position exprimée dans la décision D-2000-211 selon laquelle le distributeur devrait concentrer ses efforts sur les programmes les plus rentables de façon à ce que l'objectif global d'économies d'énergies soit atteint au moindre coût. Cependant, il y a également des objectifs sociaux, communautaires et environnementaux qui font en sorte que le distributeur doit également déployer des efforts importants auprès des clients offrant a priori une rentabilité moins évidente, à condition bien sûr que ces activités ne compromettent pas l'intégrité financière du distributeur.<sup>19</sup>*

---

<sup>18</sup> Jacques FONTAINE (témoin-expert de Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique), Dossier R-3492-2002, Phase 2, Pièce SÉ-AQLPA-4, Document 4, p. 12-13, sections 3.6 et 3.7.

<sup>19</sup> RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-3463-2001, Décision D-2001-232, p. 23.

## 4

**CONCLUSION**

Nous recommandons donc à la Régie de l'énergie d'approuver, avec les commentaires suivants, le budget additionnel relatif aux programmes avec l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ) proposé par Hydro-Québec Distribution dans le cadre des ajustements à son *Plan global en efficacité énergétique 2003-2006*.<sup>20</sup>

Nous invitons la Régie à recommander à Hydro-Québec Distribution d'accroître ses démarches en vue d'amener l'Agence de l'efficacité énergétique à augmenter sa propre contribution à ces programmes.

Le nombre de visites par année auprès des ménages à revenus modestes devrait être réajusté dès le *Plan global d'efficacité énergétique 2005-2008* à être déposé à l'été 2005, de manière à pouvoir atteindre la totalité des ménages admissibles dans un horizon raisonnable.

Nous invitons aussi la Régie à demander à Hydro-Québec Distribution de poursuivre ses démarches avec la SHQ ou d'autres partenaires en vue d'offrir, dès le *Plan global d'efficacité énergétique 2005-2008* à être déposé à l'été 2005, un programme de rénovation énergétique dans les habitations à loyer modique applicable aux locataires à loyer modique habitant dans des bâtiments de 4 à 19 logements.

Enfin, le Distributeur devrait déposer une version révisée du tableau B-1 de sa pièce HQD-5, Document 1, suite à la correction de l'inversion de chiffres entre le nombre des ménages propriétaires TAE et le nombre des ménages locataires TAE pour l'année 2004 que nous lui avons signalée; cette inversion ayant pour effet de surestimer de quelques 200 000\$ le budget requis pour le volet 2 (l'Installation gratuite de thermostats électroniques) du programme de visites auprès de ménages à revenus modestes, et conséquemment de surestimer les économies d'énergie prévues en 2006 de l'ordre de 0,6 GWh.

---

<sup>20</sup> HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3529-2003, Pièce HQD-5, Document 1.